

Le Fraterniste : organe de
l'Institut général psychosique
: revue générale de psychosie
/ dir. Jean Béziat

Institut général psychosique (Aubervilliers, Seine-Saint-Denis).
Auteur du texte. Le Fraterniste : organe de l'Institut général
psychosique : revue générale de psychosie / dir. Jean Béziat.
1914-01-23.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE PLUS GRAND JOURNAL DE CONQUÊTE SPIRITUALISTE ET D'ÉTUDES MÉTAPHYSIQUES. — PARAÎT LE VENDREDI
PROPAGATEUR DES GUÉRISONS OCCULTES-PSYCHOSIQUES — Téléph. : 24, Sin-le-Noble (Nord). Exclusivement réservé au journal.

Le Fraterniste

Organe de l'Institut Général Psychosique

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

FOUDÉ EN 1910

Paul PILLAULT, Administrateur

REVUE GÉNÉRALE DE PSYCHOSIE

Jean BÉZIAT, Directeur-Gérant

BUREAUX DE PARIS :
Paul NORD : Société Éclaircie Humanitaire
80, Boulevard de Port Royal, V^e

ABONNEMENTS
UN AN. 6 Fr. 50
6 MOIS. 4 Fr. 50

DIRECTION & ADMINISTRATION
4, Avenue Saint-Joseph — Faubourg de Valenciennes
— DOUAI (Nord) —

ABONNEMENTS
UN AN. 8 Fr. 50
6 MOIS. 4 Fr. 50

BUREAUX DE LYON (Rhône) :
M. BOUVIER, Magnétiseur-Guériseur
12 bis, Rue Sébastien Gryph, 12 bis

ÉTUDES SCIENTIFIQUES ÉCONOMIQUES & SOCIALES. — PSYCHISME, OCCULTISME, PACIFISME, FÉMINISME, PSYCHOLOGIE

FRATERNISME et SPIRITISME

Conclusion

Il y a deux choses à considérer dans le Spiritisme :

1° L'Expérimentation, d'où découle une sublimée Morale altruiste ;

2° Le Fraternisme, qui est la mise en pratique de cette Morale.

Il est indispensable que le Spiritisme soit expérimental et scientifique. Mais il est nécessaire qu'il ne soit pas que cela.

ALLAN KARDEC, — propagateur du Spiritisme, — n'a-t-il pas dit : « Hors la Charité, point de Salut ! »

Or, trop de spirites se croient fraternistes parce qu'ils font des expériences... quoiqu'ils oublient complètement la Charité.

Ce sont les petits spirites. L'égoïsme domine chez eux : ils font porter les tables.

D'autres, — heureusement — pratiquent la Bonté. Ils portent secours aux déshérités.

Ce sont les grands spirites. L'Altruisme domine chez eux : ils font porter leur cœur.

Spirites ! Vous êtes infiniment heureux, parce que vous avez une foi inébranlable en la Survie.

Tenter par l'Expérimentation, d'amener à cette foi les incrédules : C'est bien.

Tenter, par votre dévouement, de passer les plaies morales ou de ranimer les souffrants : C'est mieux.

Car avant de songer à apprendre à quelqu'un les règles de la vie, il faut s'efforcer de l'empêcher de mourir. Pour un ventre affamé, une communication, une oscillation de table ne valent pas un morceau de pain.

Faites modérément du Spiritisme, mais pratiquez sans cesse le Fraternisme.

Quand vous faites du Spiritisme, vous êtes avec des esprits : bons ou mauvais.

Quand vous pratiquez le Fraternisme, vous êtes toujours avec de bons esprits, puisque vous êtes avec DIEU.

Si vous ne faites que du Spiritisme, vous égarerez ceux qui vous veulent du mal.

Si vous pratiquez le Fraternisme, vous ne craignez jamais rien.

Purée qu'il est écrit : « Fais du bien, tu auras des ennemis ; fais mieux encore, tu les confondras. » (Proverbe Persan)

Par le Spiritisme, les esprits vous disent : Pardonnez.

Par votre Fraternisme, il faut que vous puissiez leur répondre : Je pardonne !

Plus de vains mots ; des actes ! des faits !

Alors, mais alors seulement, vous aurez pleinement compris l'idée magnétique qui animait tous ceux qui vous ont fait entrevoir ces merveilles.

Les bons maîtres vous ont légué une superbe fleur : Le Spiritisme.

L'élan sublime de vos cœurs vous permettra de récolter une moisson féconde.

Cultivez vos âmes pour qu'elles germent à profusion la bonne graine ; et témoignez leur votre profonde reconnaissance en leur offrant cette gerbe admirable : Le Fraternisme !

Emile CHRISTOPHE

NOS PROCÈS

- L'AUDIENCE -

Les procès intentés à nos guérisseurs Dubois, Lenoir et Lecomte, pour exercice illégal de la médecine, sont passés devant le tribunal de Bethune le samedi 17 janvier 1914, qui a rendu son jugement à huitaine.

Aux questions posées aux inculpés par M. le Président, ceux-ci font des réponses identiques : Ils soignent les malades par un moyen d'une force fluide qui n'est pas l'emploi d'un médicament chimique, mais de ce que l'on pourrait appeler magnétisme spirituel, d'origine divine.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre. Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Les juges demandent des explications, mais les inculpés ne peuvent pas répondre.

Bethune, le samedi 17 janvier 1914

per ses mains dans l'eau, c'est plus propre... et cela est certainement bien préférable, pour eux, car vous avez vu un franc naturellement ?

— Oui, et j'ai bien vu payer les guérisseurs que les médecins !

Un autre témoin lui répond : « Un franc pour la guérison, c'est peu en comparaison de ce qu'il faut donner aux docteurs ! »

— Vous avez la foi, c'est pour cela que vous avez été guéri.

Enfin, un autre encore déclare : « Après ma guérison, j'aurais bien voulu récompenser par de l'argent nos guérisseurs, mais leur en ai offert, ils m'ont répondu : « Mon ami, nous ne travaillons pas pour l'argent, mais pour le bonheur de l'humanité ! »

ON APPELLE

Le Président. — Messieurs, faites sortir les manifestants. Je ne tolérerai pas plus les marques d'approbation que d'approbation.

Après cet incident, on appelle comme témoin de moralité.

M. PILLAULT

qui déclare son désir d'expliquer au tribunal comment on guérit.

— Vous n'êtes pas venu ici pour faire une conférence.

— Je le suis. Mais puisque mes amis sont présents, j'aurais voulu les défendre. Je ne regrette qu'une seule chose, c'est de n'être pas à leurs côtés, toutes les fois qu'ils sont attaqués, afin de leur donner mon appui.

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

— Mais, si on les attaque, on les défend.

— Avant d'être guéris, j'ai eu beaucoup de peine à me faire accepter par les médecins. Ils m'ont dit : « C'est de la charlatanerie. »

ce aux médecins. En effet : si nous guérissons les malades, tant mieux ! puisqu'il y va d'un bel humanitaire, si nous ne les guérissons pas : Tant mieux encore ! pour les docteurs cette fois, puisque leurs clients leur feront retour.

D'autre part, tous ceux qui viennent nous voir sont des malades abandonnés par la médecine ; en les guérissant, nous ne faisons donc aucun tort aux médecins.

Notre œuvre est si vraie, si constante et si belle que je ne crains pas la défense jusqu'à la fin de mes jours. Et elle n'est point une affaire, nous ne l'avons point instituée pour nous enrichir.

D'ailleurs elle ne nous enrichit pas, elle nous permet seulement de vivre. Mais si nous devons passer de l'argent un jour, nous le devons en avance, avant nous en enrichirons à leur connaissance nos méthodes. Notre œuvre n'est pas seulement humanitaire, elle est scientifique. La photographie est là pour prouver la réalité de l'existence des fluides, de leur diversité, et de l'existence de leur aspect dans la même maladie, quel que soit le malade.

Si bien que la science médicale pourra plus tard diagnostiquer sans erreur possible l'existence des fluides, simplement par l'observation d'une plaque photographique imprimée sur le fil de la palette.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Mais avant de me retirer, je m'excuse de vous soumettre publiquement une curiosité que je vous demanderais de bien vouloir examiner, même à l'heure particulière de ce procès, à l'heure même de l'arrêt de la manifestation par M. Lenoir, le présent, guérisseur inculpé, ex-consulteur municipal de Ferfay, qui, dans sa enfance, a été guéris par un de nos guérisseurs.

— Je ne puis pas, — de l'ordre de la vie. Le tableau que vous avez devant les yeux a été vu par de nombreuses personnes atteintes de cette maladie, et qui ont déclaré qu'il était pas le fait d'un homme, tellement il se déclarait incapable de le reproduire.

Et bien, je vous le demande, si vous la possédez d'une intelligence astrale, un homme qui ne soit pas tout un crayon peut se peindre l'histoire d'une telle merveille, n'est-il pas aussi également simple que nous nous posons l'identité de l'occulte, un homme qui n'a pas fait d'études médicinales puisse guérir ! Si ! n'est-ce pas ? Et ce qui est vrai est vrai !

— C'est bien, je vous remercie.

Veuillez ensuite déposer le commissaire de police et quelques témoins. La parole est donnée au

MINISTÈRE PUBLIC

Messieurs, le procès que nous sommes appelés à juger est celui de l'Institut Psychosique, pour qui aujourd'hui, est un grand jour, et dont vous venez de voir défilé devant vous quelques-uns des membres les plus illustres.

C'est une vaste entreprise, qui a su s'étendre partout sans ramification, et vous l'avez comprise, Messieurs, son but est humanitaire, et non humanitaire. C'est pourquoi je vous demandais de mettre fin à ses agissements qui n'ont que trop duré, et de signaler par un jugement sain cette exploitation de la crédulité publique.

Des qualifications, tels que : « Guérisseur agréé de l'Institut Général Psychosique » vous indiquent clairement déjà que l'on cherche à en imposer par les termes employés, et par l'étiquette d'un titre qui n'est sanctionné par aucune autorité scientifique.

Il n'est pas jusqu'à l'organe hebdomadaire de l'Institut dénommé « Le Fraterniste », journal d'études scientifiques, économiques et sociales — Psychisme, occultisme, pacifisme, féminisme, psychologie — qui ne soit un moyen d'en étendre la renommée. Sa rédaction est étrange, et j'ai essayé vainement d'en comprendre les articles. Il y a constamment par contre de nom-

breux appels à la charité des abonnés, ce qui confirme les fins pévénaires de cette entreprise, qui attire de pauvres malades par sa grande publicité. Ceux-ci, à leur arrivée à l'un des Instituts, trouvent un pseudo-guérisseur qui les reçoit de la manière que l'on sait, sans oublier, bien entendu, le franc d'honoraires, et qui les soigne par la méthode psychosique que j'ignore.

Les faits vous démontreraient clairement, Messieurs, que les localités sont bien sous le coup des attractions prévues sous le titre d'exercice illégal de la médecine.

Enfin, et je préviendrais des malades la seule constatation qui pourra être utile de l'autre côté de la barre : Y a-t-il dans le traitement donné par les guérisseurs, un réel empiètement sur le domaine de la médecine ? car ils n'ont pas de médicaments.

Sur ce point, je vous dirai qu'il n'y a pas empiètement dans les décisions des jurisconsultes. Parmi les arrêts connus à ce jour, les inculpés pourraient bénéficier de celui qui fut rendu à la Cour de cassation dans le cas Morel. Mais d'autres procès, dans lesquels j'étais en cause, les ont fait condamner, comme le témoignent les journaux, où, vu la confidentialité de ceux qui en servaient, il semble que les juges aient pu en être convaincus.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

leurs appels à la charité des abonnés, ce qui confirme les fins pévénaires de cette entreprise, qui attire de pauvres malades par sa grande publicité. Ceux-ci, à leur arrivée à l'un des Instituts, trouvent un pseudo-guérisseur qui les reçoit de la manière que l'on sait, sans oublier, bien entendu, le franc d'honoraires, et qui les soigne par la méthode psychosique que j'ignore.

Les faits vous démontreraient clairement, Messieurs, que les localités sont bien sous le coup des attractions prévues sous le titre d'exercice illégal de la médecine.

Enfin, et je préviendrais des malades la seule constatation qui pourra être utile de l'autre côté de la barre : Y a-t-il dans le traitement donné par les guérisseurs, un réel empiètement sur le domaine de la médecine ? car ils n'ont pas de médicaments.

Sur ce point, je vous dirai qu'il n'y a pas empiètement dans les décisions des jurisconsultes. Parmi les arrêts connus à ce jour, les inculpés pourraient bénéficier de celui qui fut rendu à la Cour de cassation dans le cas Morel. Mais d'autres procès, dans lesquels j'étais en cause, les ont fait condamner, comme le témoignent les journaux, où, vu la confidentialité de ceux qui en servaient, il semble que les juges aient pu en être convaincus.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

La Cour de Cassation, dans l'affaire Morel, a semblé s'être écartée de l'esprit de la loi, qui empêche la condamnation.

Vous pourriez donc les acquiescer, en les condamnant, mais souvenez-vous des pauvres malades, victimes que vous devez protéger contre leur propre crédulité et leur illusion.

Je demande donc au tribunal de les condamner, parce qu'ils ont abusé de la crédulité des personnes qui ont été victimes de leur charlatanerie, et qu'ils ont abusé de la confiance de la population.

les appréciations de génies incontestés à son sujet, et qui, vous le voyez, ne l'ont pas regardé avec dédain.

ARAGO : La religion n'empêche pas ce qui est d'être. Il n'y a pas d'effet sans cause ; toute les religions allouent la survie de l'âme après la mort du corps. Le Spiritisme seul en donne la preuve certaine, positive, irréfutable.

FLAMMARION : Je n'hésite pas à dire que celui qui déclare les phénomènes spirituels contraires à la science ne soit pas de ceux qui partent. En fait, dans la nature, il n'y a rien d'occulte, car tout est naturel, y a la lumière ; mais l'homme d'aujourd'hui, devant la réalité de la science.

VICTOR HUGO : Éviter le phénomène spirituel, lui faire languir de l'attention à laquelle il a droit, c'est faire l'homme à la vérité.

Il y a de nos jours des écoles spirituelles. Les adeptes pensent, AVIC, RABSON, pouvoir communiquer avec des esprits. Les esprits en cause, qui sont des génies, descendent à cet esprit de la force nécessaire pour provoquer la révélation de la nature des choses ; à cet effet, ils ont appelé à eux des hommes d'aujourd'hui, qui ont été absolument convaincus à la logique.

À ce point de vue, je suis, je suis, je suis, je suis, je suis, je

4, rue de Nivelle, Paris.

Politique Fraterniste

DIRECTION J. DE TREMOUT

Eugène Fournière et le Mysticisme

Un idéaliste vient de disparaître du plan terrestre après avoir fourni un travail des plus beaux et des plus humains. Fils du peuple, il se fit, comme on dit couramment, de lui-même. Ah ! on la dira encore longtemps cette phrase toute faite et on la pensera également. Tant qu'on n'aura pas la connaissance d'autre chose que notre soi-disant MOI ou libre arbitre pour nous faire agir.

D'ouvrier il devint correcteur d'imprimerie puis journaliste, député, chargé de cours à l'école polytechnique et enfin... il nous quitte !

Ses amis écrivent : C'est dommage qu'un esprit aussi avisé, nous abandonne, mais sa pensée, le fruit de son travail nous est acquis, son idéal nous le poursuivrons, car ce fut un vaillant démocrate et un sociologue averti. Et dire que quelques-uns de ceux-là se croient être des matérialistes, des purs, comme si la matière pouvait s'idéaliser.

L'apport spirituel fourni à l'aide de l'esprit incarné Fournière nous reste, son idéal nous invite à suivre ses traces. Son corps disparu que nous reste-t-il de lui ? TOUT. Son œuvre spirituelle, rien d'autre ! Mais œuvre que le papier et les caractères d'imprimerie ont permis, à l'aide d'autres esprits incarnés, de matérialiser.

Fournière fut un guérisseur d'une manière différente que certains autres. Un de ses derniers articles porte ce titre :

Guérissons du mysticisme social.

Dans cet article il était une étude d'un économiste américain très connu et estimé : M. Irving Fisher, qui a proposé de la vie chère dit :

« Il n'y aura que l'or qui conservera une valeur inébranlable, puisqu'il est la commune mesure de tous les autres. Que demain on trouve moyen de fabriquer de l'or artificiel à trente francs le kilo, au lieu de trois mille francs environ que coûte celui qu'on extrait des placers, et la livre de pain passera de quatre sous à vingt francs.

En régime capitaliste, il se conçoit que toute modification des prix commence par en haut. C'est ceux qui détiennent les marchandises et leur mesure commune, propriétaires, industriels, financiers, qui sont les premiers avertis. Ils se taillent donc leur part et fixent le prix de toutes les choses qu'ils ont à vendre ou à louer. Toute augmentation des prix est même une aubaine pour eux. Les salariés eux, ne reçoivent l'avertissement que sous la forme du renchérissement de tout ce qu'ils doivent acheter ou louer : chaussures ou logement.

Pratiquement, dit M. Irving Fisher dans un remarquable article de la « Revue d'Economie Politique », nous pouvons dire que les salariés ne s'élèvent pas avec le prix des biens en général. Les salariés sont restés immobiles pendant des mois et des années après que le coût de la vie s'était élevé et il faut les élever de force, par le moyen des grèves...

Je livre cette phrase, disait Eugène Fournière, aux méditations des esprits que tient encore la vieille métaphysique du libre arbitre des hommes. Voici pour eux une bonne occasion de se libérer de la mystique sociale qui les porte à considérer les

mouvements ouvriers comme un résultat des malsaines excitations des piliers de cabaret, des paresseux des haineux, des meneurs, pour tout dire d'un mot, prodigieux aux ouvriers afin de les jeter hors du devoir qui est de travailler de toutes leurs forces sans plus discuter le salaire que la durée du travail. Si ceux-là ne gagnent pas leur vie, du moins gagneront-ils le paradis promis aux résignés, aux doux et humbles de cœur et d'esprit.

Ce sont les mêmes qui croient encore que Voltaire et Rousseau ont été suscités par Satan, avec la permission de Dieu, pour pousser les hommes aux horreurs de 93.

On remarquera ici facilement la tendance de Fournière, qui accorde le déterminisme au matériel, et le refuse au spirituel, c'est à dire le plus et le moins d'un côté comme de l'autre.

Pour nous, ou tout est déterminé ou tout est libre. Mais comment arriver à la solution d'un problème aussi vaste ? Oh ! c'est bien simple, il ne s'agit que de suivre le conseil de Fournière et de Guérir du Mysticisme.

Du moment où il admet que matériellement tout est déterminé il faut, nécessairement, en poussant plus loin ses investigations dans la métaphysique arriver à y trouver aussi des déterminantes. En effet pourquoi oui en bas et non en haut.

Avec lui, nous dirons c'est par l'observation des faits d'expérience et leur pratique que l'on a pu, remonter aux causes, et par des statistiques, etc., que l'on est arrivé à éclairer le mystérieux enrobage de ces faits.

Rien ne doit plus rester du mystérieux pour l'humain.

Tout doit passer au crible de l'expérience ! Mais il faut vouloir tout expérimenter, aussi bien les choses matérielles qu'immatérielles. On connaît et on se sert des forces impalpables : les gaz, l'électricité avec et sans conduits matériels, va-t-on s'arrêter ? On guérit des malades sans drogues ni bistouris par l'immatériel puisque jamais personne n'a encore pu soi-disant rien prouver auprès des incrédules et des gens de parti pris qui ne veulent même pas étudier les faits qui sont produits. De ces guérisons voudrait-on encore et toujours en faire du mystère ? Lourdes, pour les catholiques, c'est le mystère, du Divin bon et méchant à la fois qui choisit ses victimes ; pour les savants officiels, c'est de la force ; pour nous c'est de la vérité non encore acceptée. Pour les prêtres, c'est une mine d'or ; pour nous à Sin le Noble, c'est la source d'une étude constante et approfondie aussi attachante que consolante, aussi belle que probante.

Fournière avait raison quand il disait : il faut se libérer de la mystique sociale ! Et nous sommes avec lui, mais pour dire : Guérissons de tous les Mysticismes.

Paul PILLAUD.

Correspondance d'Angleterre

Conversation peu rassurante

Alors, moment où 1913 vient de rentrer dans le cycle de l'éternité, il est de la place à 1914. J'ai eu l'honneur d'être l'un des nombreux visiteurs de l'ancien diplomate dont, à plusieurs reprises, j'ai transcrit les opinions pour vos lecteurs.

Voici quelques-unes des idées émises par lui, au sujet de la situation extérieure à l'heure, à mon avis, pour le moment du moins, et si grave de périls.

En Europe, pour commencer par elle, l'aspect des choses est loin d'être rassurant en dépit d'une accalmie plus apparente que réelle. De tous côtés, nous assistons à un réveil intensif des nationalités excellent en soi et des plus loyales ; mais cette renaissance de la vie autonome des peuples s'accompagne jusqu'à un certain point de l'absence de leurs aspirations ethniques, n'en constitue pas moins un très sérieux danger pour le maintien de la paix.

Les Etats autocratiques de l'Europe, l'Alsace, la Turquie, par exemple, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

La Russie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Grèce, croient sauvegarder leur homogénéité territoriale par l'emploi de la force brutale. Or, les événements récents qui viennent de se passer en Orient en Finlande, en Alsace et ailleurs, prouvent suffisamment qu'en cela ils se trompent. Ils ont grossièrement méconnu l'application du véritable principe qui est d'appliquer la force à celui qui ne se soumet pas à la loi.

FEMINISME

OU EST LE BONHEUR ?

Lorsque la sensation de la mélancolie, lorsque le besoin de bonheur, ou le simple désir d'un bonheur meilleur, le tourmentent avec trop de fréquence, le tourmenter la vie avec plus d'attention. Peut-être devrions-nous le peu que vaut ton rêve et combien plus précieux est ce que tu possèdes déjà.

Quelqu'un a écrit : « Le Bonheur, c'est une jolie maison blanche sur le bord de la route ; on cesse de l'apercevoir dès qu'on y est entré » ! Il faut donc, avant plus de clairvoyance et de sagesse.

« Sois brave, sois active, tenace et réfléchi. Mais, avant que de partir en guerre contre la destinée, sache d'abord, O Bâillon, sache bien si tu n'habites pas déjà dans la maison blanche. »

André CORTHIS.

Chères sœurs que trouble souvent l'incertitude de l'avenir, en qui vous voyez trouver la réalisation de vos vœux, ne vous laissez pas aller à vous désoler, car dans le fond de votre conscience, vous vous demandez sans doute si vous n'avez pas le tort de trop ressembler à Balthazar.

CHRISTIANNE.

TEMPÉRANCE

NE BOIS PAS D'ALCOOL !

N'êtes-vous pas reconnaissant à l'ami qui vous dit : « Ne te mets pas dans le courant d'air, tu es en transpiration et tu peux contracter une pleurésie. Ne bois pas de verre d'eau glacé pendant que la chaleur d'une congestion pulmonaire ou toute autre maladie pourrait en être le résultat. Ne touche pas à cette armoire : elle est chargée. Ne passe pas en cet endroit, il y a un principe ou un maréchal ».

« Ne bois pas d'alcool, c'est un poison sans danger, qu'on s'en rend compte quand on le garde. Cela te semble agréable, comme la fraîcheur du lait et de l'eau à celui qui a trop chaud, mais c'est aussi funeste. »

R. QUILLANT.

Si donc vous êtes reconnaissant à celui qui vous donne des avertissements salutaires, vous devez reconnaître l'ami non moins prévoyant qui vous dit :

« Si donc vous êtes reconnaissant à celui qui vous donne des avertissements salutaires, vous devez reconnaître l'ami non moins prévoyant qui vous dit :

« Si donc vous êtes reconnaissant à celui qui vous donne des avertissements salutaires, vous devez reconnaître l'ami non moins prévoyant qui vous dit :

CHRONIQUE PARISIENNE

Livres - Revues - Conférences - Congrès - Informations

On peut juger de l'œuvre par ses fruits. L'Alliance Nouvelle, groupement d'étudiants et d'étudiantes en vue d'un même idéal de vie morale, dont nous avons déjà parlé ici même vient de nous donner une expression de son idéal, en publiant une œuvre suggestive intitulée : « La Communion des vivants », où se trouve enclose toute l'espérance de cette belle jeunesse.

« La Communion des vivants » — La Montée, par Raymond Lauraine est éditée chez Georges Crès, 115, boulevard Saint Germain.

« Aimer pour s'éterniser » : voilà toute la communion des vivants », nous dit la notice explicative :

« L'auteur de ce livre qui cache sous le pseudonyme de Raymond Lauraine trois écrivains délicats, de doctrines philosophiques différentes mais réunies dans un même idéal moral, nous donne une conception originale à la fois pure et réaliste de l'amour. Il veut que la volonté ne trouve point sa fin en elle-même, mais qu'elle tende à la vie créatrice. »

C'est une critique poignante de toutes les unions quelconques soient, unions libres ou mariages, qui n'ont pas l'amour pour base.

Deux êtres jeunes, vibrants, ont été déjà durement façonnés par l'expérience de leurs familles déshabillées, par la légende d'un frère qui vient de désorienter une aventure sentimentale. Animés d'une même flamme morale, ils sentent grandir chaque jour en eux leur amitié d'enfance. Ils s'aiment et ils trouvent dans ce sentiment d'amour, la puissance de lutter contre les préjugés familiaux et le sot orgueil bourgeois. L'avenir s'ouvre fécond devant eux. Et, gravissant lentement la colline, d'un pas découvert les horizons de la vie, ils font serment de combattre en eux la lâcheté et de décapiter leurs efforts pour l'amour des vivants.

« Ecrites d'une plume alerte dans un style pur et nerveux, les scènes les plus passionnées succèdent aux pages les plus profondes au point de vue psychologique et moral. Des descriptions sobres et colorées alternent avec des dialogues précis et convaincants. »

« Communion des vivants ! C'est par ce miracle perpétuel que le monde semble s'élargir ; c'est par lui que l'homme se révèle pleinement à lui-même, que ses forces, ses énergies, ses pensées se réalisent entièrement, puisant en pleine humanité comme en une glaise vivante. »

« Le Progrès de Paris, bi-mensuel, 53 bis, quai des Grands Augustins, donne une judicieuse étude comparée entre 1913 et 1914 symbolisant l'Avenir, par Charles Proth, notamment en ce qui concerne la photographie transcendante dont s'occupe Emmanuel Vaucher. »

« Alceste, bi-mensuel, 51, rue de Verneuil, — dénonce sous la plume de son directeur Louis Richard, les gaffes de M. Lehuereau, disons même les crimes de lèse esthétique commis par ce détestable personnage à l'encontre de l'âme de Paris, par suite des démolitions quelque peu considérées, d'immeubles ou de monuments historiques, d'une valeur d'art inappréciable en centimes additionnels. »

« La Femme de Demain, dirigée par Mme Odette Deffon, 55, rue de Seine, réclame sans se lasser les droits civils que la femme devrait posséder pour acquiescer à sa dignité sociale. »

« La Morale, 61, boulevard St-Marc, se demande si le Français peut devenir une langue internationale. »

« Le Chrétien, 4, boulevard des Chateaux de Nice, Marseille, félicite ses lecteurs et amis de l'appui qu'ils lui donnent pour lui permettre de lutter contre les ennemis du vrai Christ qui voudraient étouffer sa voix. »

« Le Journal L'Ego, de Bruxelles nous entretient de la fédération des sociétés de culture morale de Bruxelles. »

« La Revue Scientifique et Morale du Spiritisme, de Gabriel Delaune, 40, boulevard Exelmans, donne un article de Gabriel Seailles, professeur à la Sorbonne, où il est dit :

« La société toujours sera à notre image et à notre ressemblance ; tant que nous serons laids, elle ne sera pas jolie. Sans doute il faut changer le milieu, pour que l'individu ne soit

pas vaincu d'avance, écrasé par le poids des choses ; mais, d'autre part, le milieu social a pour éléments les individus qui le composent et ne vaut jamais ce qu'ils valent. Le travail de tous ne sera jamais fait si personne ne le commence... Pour que la besogne se fasse, que chacun donc se mette à l'œuvre, prépare la réforme de la société par la réforme de lui-même et assure d'abord en sa propre conscience le triomphe de la justice. »

Paul NORD, 9, rue Casimir Delavigne, Paris (8^e)

Paul PILLAUD

PACIFISME

LA PRIÈRE DE M. BRYAN

« Les hommes doivent vivre et non mourir pour leur pays. » M. Bryan, ministre des Etats-Unis, a l'habitude de se prononcer sur la situation des affaires mexicaines. En effet, au cours d'une conférence qu'il faisait dimanche dernier à Lincoln (Etat de Nebraska), tout à coup, sans aucune raison apparente, il a dit : « La paix, c'est Dieu qui la donne sur son passage à travers le monde ! Le Dieu qui veut qu'elle mûrisse à l'agréable d'une graine saine et nécessaire. Je ne désire pas que les hommes meurent, près de leurs canons, pour leur pays. Je désire qu'ils vivent pour leur pays ! »

Il n'est pas difficile, en effet, de comprendre que ce n'est point en mourant que l'on assure la grandeur de son Patrie, mais bien en la consacrant une langue vive de labeur intelligent et honnête. La richesse d'un pays n'est pas constituée par le nombre des cadavres de ceux qui sont morts et combattent pour lui, mais au contraire par sa population d'hommes vivants, et forts qui augmentent sans cesse, par le courage accomplissement de leur tâche quotidienne, la puissance de son rayonnement intellectuel et moral dans toutes les parties du monde.

Devenons donc de fervents porteurs et d'actifs propagateurs du Patriotisme actif, du Patriotisme vrai, du Patriotisme unique qu'est le désir de la PAIX, et si nous voulons être avec DIEU, soyons avec ELLE ! Car, souvenons-nous toujours de ces mémorables paroles de grand orateur : « La PAIX, c'est DIEU qui la donne. »

Emile CHRISTOPHE.

pas vaincu d'avance, écrasé par le poids des choses ; mais, d'autre part, le milieu social a pour éléments les individus qui le composent et ne vaut jamais ce qu'ils valent. Le travail de tous ne sera jamais fait si personne ne le commence... Pour que la besogne se fasse, que chacun donc se mette à l'œuvre, prépare la réforme de la société par la réforme de lui-même et assure d'abord en sa propre conscience le triomphe de la justice. »

Paul NORD, 9, rue Casimir Delavigne, Paris (8^e)

Au cher ami Paul Nord

Vous dites : Tout ce que nous faisons ici bas a une conséquence et nous sommes responsables, dans la mesure de notre évolution, de notre conscience.

Qu'il nous soit permis de dire : nous ne sommes point d'accord.

Pour faire la démonstration du déterminisme tel que je le conçois, il me faudra des volumes, mais pour le moment je ne puis les écrire, le temps me fait défaut. Cependant, soyez-en certain, on ne perd rien pour attendre tout en déclarant d'avance que je ne ferai que proposer et ainsi fournir à mes frères le besoin d'étudier.

Paul PILLAUD

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE

Un garçon orphelin, âgé de 11, 12 ou 13 ans. En échange des services qu'il rendrait, on lui assurerait son entretien et son éducation jusqu'à sa majorité.

Pour tous renseignements, s'adresser à notre collaborateur, M. Philippe Biot, 2, rue Racine, à Lille.

Une famille bourgeoise de 4 personnes, habitant les environs de Paris, demande bonne de 25 à 30 ans, pour service intérieur, sachant laver et repasser : 40 francs par mois.

S'adresser aux bureaux du « Fraterniste ».

est donc préférable qu'elle se crée une position indépendante pour laquelle du reste, la Providence lui a donné au dire de tous les connaisseurs, des dispositions exceptionnelles ; et c'est pour cela que je veux consacrer à ses études mes économies.

Rose sauta, au cou de son père, puis à celui de Blandine qui lui avait toujours témoigné une grande affection. La pensée d'être un jour indépendante par son travail personnel rendait Rose heureuse, car depuis sa déception sur l'amitié des petites Wouwerneck, elle sentait le besoin de s'élever au-dessus de sa position actuelle et surtout d'être quelqu'un par son talent.

Décidément, il ne songe pas à accomplir le désir de son père, en m'épousant, pensa Blandine puisque le voilà dans de telles intentions pour Rose ; et seraient les poings sous la table, la vieille fille se leva très vite, sous un prétexte quelconque ; elle ne voulait pas montrer son visage qu'elle sentait blêmir de colère.

« Ma cousine, dit-il, je ne peux pas, en mourant donner ma boutique et mon commerce de chaussures (car Brisselehec avait ajouté les articles de cuir à ses sabots) à mon enfant. Il

avaient un flamboyant haineux.

« M. Benoît, dit Mme Milos, la maîtresse de piano, après que Rose eut pris cinq ou six leçons, votre fille est vraiment étonnante comme exécutante pour son âge. J'ai des élèves à qui je serais des leçons depuis plusieurs années qui n'arrivent pas à faire ce que je ne montre que deux ou trois fois à votre fille. Tenez, M. Brisselehec, si vous m'en croyez, il faut pousser cette enfant, et comme c'est une élève qui me fera honneur je lui donnerai une leçon de plus par semaine sans vous demander le supplément.

A table, Benoît annonça à Rose la bonté de Mme Milos pour elle, l'intérêt qu'elle lui portait et l'espoir de la voir un jour maîtresse de piano à son tour, ce que Benoît jugeait une belle situation.

« Alors, comme cela, mon cousin dit Blandine ma petite cousine sera artiste. Cela vous plaît ? En prononçant ce mot artiste, la vieille fille avait pri son ton acerbe, presque méprisant.

Benoît n'y fit même pas attention. « Ma cousine, dit-il, je ne peux pas, en mourant donner ma boutique et mon commerce de chaussures (car Brisselehec avait ajouté les articles de cuir à ses sabots) à mon enfant. Il

(A suivre)

